



Gap Informatique :

Gap Informatique, fort de son expérience de plus de 20 ans dans les produits de gestion a développé un produit répondant à la demande des entreprises agréées.

La gestion du prestataire et du bénéficiaire est facilitée par une manipulation aisée de la planification.

(*) La collecte des titres-services est automatisée par une lecture via le code à barre.

(*) La remise des documents pour le remboursement est par conséquent totalement **automatique**.

Impressions et statistiques complètent cet outil de gestion.

Quelques modules complémentaires tels que la liaison vers la paie, la liaison vers la comptabilité, la liaison vers Excel en font un outil extrêmement complet et performant.



(*) La gestion du titre service électronique est comprise dans la version de base.

l'ensemble de nos produits



Route du Condroz, 533 - 4031 Angleur Tél. 04/361.61.00 Fax. 04/367.10.70 Email : info@gapinformatique.be www.gapinformatique.be



la gestion des titres services

GapTServices

MODULES
Janvier 2011

MODULE « TITRE SERVICE » DE BASE

Version démarrage: maximum **5** prestataires actifs

Version de base : maximum 10 prestataires actifs

Version de base : maximum 20 prestataires actifs

Version de base : maximum 30 prestataires actifs

Version de base : maximum 40 prestataires actifs

Version de base : maximum 50 prestataires actifs

Version de base : maximum 75 prestataires actifs

Version de base : maximum 100 prestataires actifs

Version de base : illimitée : au-delà de 100 prestataires actifs

Le module de base comprend :

- La gestion des utilisateurs et des prestataires
- La gestion du planning
- L'imputation des titres services
- Le récapitulatif pour Sodexo et la liste de contrôle Onem
- Documents Onem
- Listes et statistiques
- La gestion des Titres Services Electroniques

MODULES « COMMANDES »

Gestion de l'atelier de repassage

Gestion du transport des handicapés

AUTRES OPTIONS

Gestion des documents sociaux (C4, C78, C131,...)

Exportation de données vers Excel

Dossier supplémentaire

Gestion des congés

l'ensemble de nos produits





la gestion des titres services

INTERFACES VERS ...

GAPPAIE for Windows

Secrétariat Social : Transfert des pointages pour la génération de la paie (*1)

Secrétariat Social : Transfert des signalétiques et contrats des travailleurs (*2)

Comptabilité BOB

*1 : Vers Securex, Partena, Group S, UCM, HDP, SDWORX, Acerta, génération de la paie

*2 : Vers Group S, UCM Liège, Securex

SITE SUPPLEMENTAIRE (*1)

1 site supplémentaire

Au-delà de 3 sites supplémentaires, par site

Consolidation

VERSION MULTI-UTILISATEURS (*2)

Version réseau : jusqu'à 3 utilisateurs simultanés

Version réseau : jusqu'à 10 utilisateurs simultanés

Version réseau : au-delà de 10, par poste

LECTEUR CODES A BARRES

Module de lecture des titres services

Metrologic 9540

Perfoscan

IMPRIMANTES (pour le module de Repassage)

« Ticket » : Star 143 USB, matricielle, sur papier

« Etiquettes » : Zebra LP2824S USB&RS232, thermique, sur étiquettes

l'ensemble de nos produits





ASSISTANCE – HOT LINE – TELEMANTENANCE

Un contrat d'assistance est prévu, autorisant l'assistance et la maintenance du logiciel (amélioration du logiciel, adaptations à la législation, assistance téléphonique, etc...)

ECOLAGES

Toutes nos **autres interventions** sont réalisées en régie.

Conditions

Le contrat de maintenance annuelle est **obligatoire** à l'achat du logiciel ou de modules.
Tous nos prix s'entendent hors TVA, et hors frais de déplacement.

(*1) Cette licence permet l'utilisation de GapTServices soit sur un site distinct, soit sur un même site, soit sur un site distant. Les sociétés doivent appartenir au même groupe ou conglomérat de sociétés. Les modules optionnels de la licence de base sont disponibles gratuitement sur les sites complémentaires. La licence de base doit être supérieure ou équivalente aux sites supplémentaires en tous points.

Les prix n'incluent pas le supplément multi-utilisateurs de la licence de base.

(*2) Pour pouvoir bénéficier des licences 'Multi-Utilisateurs', les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les postes de travail supplémentaires doivent être situés sur le même site ou doivent être 'attachés' au site pour le cas des ordinateurs portables : c'est-à-dire n'être utilisés que pour les besoins du détenteur de la licence.
- Les postes de travail supplémentaires sont exclusivement réservés à l'usage du titulaire de la licence et de son personnel. Cette licence ne peut dès lors pas être souscrite par des groupes de sociétés ayant des sites géographiques distincts; auquel cas des licences « Site supplémentaire » doivent être souscrites.

l'ensemble de nos produits

